

MOULIN BRÛLÉ

Salon 1 « Belle Image »



Capacité : 250 personnes

Superficie : 500 m² en rez-de-chaussée et 175 m² en mezzanine

Horaires de location :

- Maisonnais : 11h-20h ou 17h-2h
- Comités d'entreprises
et Associations maisonnaires : 11h-20h ou 17h-2h ou 20h-4h

Tarifs 2015 :

(votés par le Conseil Municipal dans sa séance du 11 décembre 2014) :

| | Maisonnais | Comités d'entreprises maisonnaires et associations maisonnaires |
|------------------------------|------------|---|
| Location du salon | 1 000 € | 1 ^{ère} location : 392 € 2 ^e location : 763 € |
| Accès à l'office (en option) | 91 € | 75 € |
| Heure supplémentaire | 101 € | 75 € |
| Frais de sécurité publique | 197 € | 197 € |

Le tarif préférentiel accordé aux associations locales pour leur 1^{ère} location de la saison est valable une fois par saison (de septembre à juillet) et par association.

Les frais de sécurité publique sont obligatoires : ils rémunèrent les agents de la Police Municipale qui veillent à la circulation et facilitent le stationnement des invités aux emplacements autorisés lors du démarrage de la manifestation.

Règles particulières pour ce salon :

- Une attestation d'assurance "responsabilité civile" couvrant la manifestation sera demandée pour toute location. Elle devra être fournie une dizaine de jours avant la date de l'événement.
- Un plan d'installation de la salle devra être fourni au gérant au minimum une dizaine de jours avant la manifestation.
- Les heures dépassant les horaires de location seront facturés comme heures supplémentaires (voir tarifs). Le décompte s'établit au départ du dernier occupant (invité, traiteur, musicien ou tout autre participant). Toute heure commencée est due.

3 heures de préparation facultatives sont proposées aux associations pour installer la salle (les 2 premières heures sont gratuites, la 3^e est facturée comme une heure supplémentaire).

Le vendredi, les particuliers ne peuvent pas dépasser l'horaire de 2 heures du matin.

